

La citoyenneté européenne

Le traité de Maastricht avait consacré¹ la notion de « citoyenneté européenne ». La Constitution européenne rassemble les droits qui s'y² attachent, aujourd'hui éparpillés³ dans les traités⁴ :

- droit de libre circulation⁵ et de libre séjour ;
- droit de vote et d'éligibilité⁶ au Parlement européen ainsi qu'aux élections municipales ;
- droit de bénéficier de la protection diplomatique et consulaire⁷ ;
- droit de pétition⁸ devant le Parlement européen et de s'adresser au médiateur européen ;
- droit d'écrire aux institutions et aux organes consultatifs dans une des langues de la Constitution européenne et de recevoir une réponse dans la même langue⁹.

Par ailleurs, la Constitution européenne définit un droit d'initiative citoyenne¹⁰ qui permettra à un million de citoyens de l'Union, issus d'un nombre significatif d'États membres, d'inviter la Commission à soumettre une proposition législative.

La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la¹¹ remplace pas.

問 1 下線部 1 はなぜ大過去なのか。

問 2 下線部 2 が指しているのは何か。

問 3 下線部 3 が修飾している語は何か。

問 4 下線部 4 を具体的に示せ。

問 5 下線部 5 を訳せ。

問 6 下線部 6 を訳せ。

問 7 下線部 7 はどういう意味か。

問 8 下線部 8 を訳せ。

問 9 下線部 9 を簡潔に説明せよ。

問 1 0 下線部 1 0 を簡潔に説明せよ。

問 1 1 下線部 1 1 が指しているのは何か。